

La CPME, le MEDEF et l'U2P demandent des annulations de charges sociales au 4e trimestre 2018 pour les entreprises en difficulté

Publié le 10 décembre 2018

La crise des gilets jaunes a d'ores et déjà un impact majeur sur l'économie et sur les entreprises. De nombreux secteurs sont touchés, au premier chef le commerce, le transport et la logistique, ainsi que l'hôtellerie et la restauration, mais aussi l'industrie pour les livraisons de fournisseurs ou de clients.

Dans une période normalement très intense en préparation des fêtes de Noël, les mesures annoncées de report de charges sociales ne suffiront pas dans certains cas de fortes baisses d'activité qui ne pourront pas se rattraper dans les mois suivants.

La CPME, le MEDEF et l'U2P demandent en conséquence une exonération de charges (abandons de créances) au 4e trimestre pour les entreprises répondant aux critères suivants :

- moins de 50 salariés,
- perte d'au moins 30% de chiffre d'affaires.